

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 8 |
| VOTES POUR | 8 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndics titulaires : DEVINE Marc – OLIVIER Denis

Excusés : BOURNE Véran - LIENS Charles - BOUCHET Jean Claude

Syndics suppléants : PECOULT Rémi - CAPELLO Jean Pierre - PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DES MARCHES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : le comité syndical doit autoriser le président à lancer les procédures de marchés publics, lorsque les montants de travaux nécessitent cette procédure.

Le président doit également être autorisé à signer les marchés une fois qu'ils ont été validés par le comité syndical.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale autorise le président à lancer les marchés et à les signer une fois validés en comité, et décide soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20251212-2025_028-DE

Le syndic



Le Président
Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

